

CONSEIL D'ECOLE DU 4 novembre 2016

École élémentaire Camescasse
Saint Arnoult en Yvelines

Étaient présents:

Equipe pédagogique :

- M Pérennès directeur de l'école (président de séance),
- Mmes Bolle, Buschaert, Colas, Denuit, Maloisel, Le Guillou et Lesieur enseignantes,
- Mme Cuvreau assistante administrative du directeur.

Représentants de parents d'élèves :

Représentantes liste non constituée en association,

- Mme Le Céviller, Pron, Simonet et Brach (titulaires) et Mme Talbert (suppléante)

Représentants FCPE,

- Mmes Derrey, M. Foucault, Mme Zaoui

Représentant la mairie :

- M. Husson, maire de St-Arnoult en Yvelines,
- Mme Colin conseillère municipale de St-Arnoult en Yvelines.

Secrétariat de séance : Mmes Bolle et Lesieur

BILAN DE LA RENTREE 2016 :

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

La fonction de directeur en cas d'absence de celui-ci est assurée par Mme Bolle.

Le jour de décharge administrative du directeur est toujours le lundi. Mme Riaud a été nommée sur ce complément de service.

Mme Catherine Cuvreau, E.V.S., attachée à la direction est présente 15h par semaine à l'école et 5 heures à l'école Jeu de Paume.

Aucun départ d'enseignants, l'équipe est encore stable cette année.

INTERVENANTS EXTERIEURS : les intervenants extérieurs ont été reconduits.

- EPS (à l'école): Mme Pascale Ribault intervient le jeudi, pour toutes les classes.
- Tennis de table (au gymnase): M. ALBERT Maxime pour les classes de CE1, CE2.
- Handball (au gymnase): Mme Evelyne Heinz pour les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2.
- Piscine : seuls les élèves de CP sont concernés. Mme Denuit les prend en charge. Les séances ont lieu le lundi après-midi, de manière hebdomadaire à la piscine des Fontaines à Rambouillet jusqu'au mois de février.
Ces intervenants sont rémunérés par la municipalité.
- Musique : M. Sébastien Ain, intervient le mercredi matin pour toutes les classes depuis la rentrée des vacances de la Toussaint
- Théâtre : Mme Valérie Leduc, intervient le lundi après-midi pour les 4 classes du CE2 au CM2 aussi depuis la rentrée des vacances de la Toussaint.

RESEAU D'AIDE SPECIALISE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED)

Pour rappel : Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le ministère de l'éducation nationale qui met en œuvre des aides spécialisées pour les élèves qui rencontrent des difficultés qui n'ont pu être résolues en classe. C'est également un dispositif de prévention.

Les membres de l'antenne du RASED de Saint Arnoult, intervenant à l'école sont : Mme Christine Lagache, maîtresse spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique (maître E), en congé maternité (remplacée par Mme Maréchal) et Mme D'Holéguy, psychologue scolaire. L'école bénéficie de l'aide exceptionnelle d'un maître G. chargé des aides à dominante rééducative.

Ces aides se déroulent sur le temps scolaire, principalement au Cycle 2.

Des concertations pour les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE2 ont eu lieu en début d'année.

Le réseau intervient à la demande des équipes enseignantes et des parents. **Il est possible de contacter le RASED directement 01 30 59 90 11 ou rasedsa@gmail.com**

EFFECTIFS & STRUCTURE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE :

162 élèves sont inscrits et répartis sur 7 classes : 86 au cycle 2 (CP, CE1, CE2), 76 au cycle 3 (CM1, CM2). Ce qui fait une moyenne de 23.14 élèves par classe.

On note une baisse des effectifs. L'école risque une fermeture de classe pour la rentrée 2017. 37 élèves de CM2 quitteront l'école en juin 2017, 25 élèves de GS seulement seront inscrits.

- Répartition des élèves par classe : les classes du Cycle II sont très peu chargées.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
32	25	29	39	37
20 Mme Denuit 12 Mme Maloisel	25 Mme Lesieur	21 Mme Colas 8 Mme Maloisel	25 Mme Bolle 14 M. Pérennès	25 Mme Buschaert 12 M. Pérennès

POINT SUR LES LANGUES VIVANTES :

L'enseignement des langues vivantes concernent les élèves à partir du CP. L'habilitation étant supprimée, chaque enseignant enseigne l'anglais dans sa classe.

ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

- Les APC sont un dispositif souple qui permet d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, mais aussi de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école. Tous les élèves peuvent donc potentiellement y participer.
- L'accord des parents est demandé pour que ces aides soient apportées à leur enfant. Une demande d'autorisation de principe a été transmise à toutes les familles.
- Les modalités de mise en œuvre des APC seront communiquées aux élèves concernés en début de chaque période, avec les principaux objectifs visés. Elles se déroulent sur la pause méridienne les mardis et jeudis.

RESULTATS DES ELECTIONS DE REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES :

- 2 listes de candidature ont été constituées : une liste de la FCPE et une liste de parents non constituée en association
- Sur les 252 électeurs inscrits, 173 ont voté. Le taux de participation a été de 68.65%, en forte augmentation. La plupart des familles ont utilisé le vote par correspondance.
- Les élections se sont déroulées le 7 octobre dernier de 15h à 19h.
- Résultats : 4 sièges pour les parents non constitués en association (4 suppléants), 3 sièges pour la FCPE (2 suppléants).
- Mme Colin rappelle que ce sont les parents d'élèves qui doivent se manifester auprès de la mairie pour donner les résultats.

ASSEMBLEE GENERALE CAMESCASSE ANIMATION :

- Départ de Mme JAMES de l'association (secrétaire). M Pérennès rappelle donc que ce poste est à pourvoir. Mme BRACH accepte le poste de secrétaire.
- Le nouveau bureau est constitué :
 - M. PÉRENNÈS : Président
 - M. FOUCAULT : Vice-Président
 - Mme MALOISEL : Trésorière
 - Mme LESIEUR : Trésorière Adjointe
 - Mme BRACH : Secrétaire
- L'appel à cotisation (non obligatoire) a été fait avant les vacances de la Toussaint : aucune autre participation financière ne sera demandée aux familles pour les sorties sur le temps scolaire.
- Ces dons permettent de financer des achats tels que livres, matériel informatique, sportif, sorties éducatives, animations pédagogiques, spectacles, visites, cinéma.
- Mme Maloisel présente le bilan moral et financier de l'association.

RECETTES :

- Les parents participent généreusement (4114 euros).
- 1176 euros de bénéfice avec la vente de photos.
- 1234.52 euros de bénéfice avec la kermesse.
- Subvention mairie : 2100 euros.

DEPENSES :

- Les sorties et spectacles: 3954.02 euros.
- Le transport : 1455 euros.
- Activités dans les classes (travaux manuels, jeux, plantations,...) : 835.63 euros.
- Matériel divers : 395.50 euros.
- Abonnements : 1067.89 euros.

PROJETS :

- Financement de séances de cinéma au « Cratère » dans le cadre de la participation de l'école à l'action départementale « école et cinéma ».
- Achats de jeux de sociétés.
- 1 sortie par classe (bus).
- 250 euros par classe pour des entrées au spectacle, expositions ou toute autre sortie à caractère pédagogique, l'achat de jeux, matériel pour les arts visuels, œuvres de la littérature jeunesse.
- Quitus est donné à Mme Maloisel pour les comptes.

POINT SUR LES TRAVAUX ET LES BESOINS :

Les fiches de travaux sont désormais informatisées.

TRAVAUX REALISES :

Reprise de fissures dans la classe 6 et du couloir de l'ancien bâtiment (CP).

INTERVENTIONS DEMANDEES:

- Réfection, changement de l'éclairage du préau du haut (à l'étude). Revoir la fixation d'une vitre et changement de la vitre sur une porte.
- Ancien Bâtiment : Peintures des couloirs. Une réflexion est en cours, notamment l'abaissement des plafonds.
- Réfection des portes du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment.
- Aménagement du bureau de Direction. Demande de la réalisation des travaux par étapes.
- Sécurisation du jeu de cour. Celui-ci est âgé, défaillant. Sa suppression est envisagée.
- Demande de mise en peinture des pas de géant (manque de visibilité).
- La porte donnant sur cour (hall) dure à ouvrir et se referme trop vite.

Besoin : obsolescence des vidéoprojecteurs, des ordinateurs des TNI. Prévoir leur remplacement.

Les demandes de travaux concernant les problèmes de luminosité des tableaux numériques sont toujours à effectuer.

REGLEMENT INTERIEUR :

Pour rappel : Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires des Yvelines, réactualisé en 2015 (Charte de la laïcité annexée). Celui-ci est approuvé ou peut être modifié chaque année, lors de la première réunion du conseil d'école.

Points sur le règlement intérieur.

- Toute demande d'absence exceptionnelle doit être fondée sur des motifs sérieux et légitimes, et doit être faite par écrit au directeur.
- En cas d'absence, les familles sont tenues de faire connaître le plus rapidement possible au directeur le motif et la durée de celle-ci, en appelant l'école ou en laissant un message sur le répondeur. Si cela n'est pas fait, nous chercherons à vous joindre.
- **Aucune autorisation de sortie pendant les heures scolaires ne sera accordée par le directeur**, sauf si elle s'inscrit dans un projet spécifique.
- Aucun élève ni parent ne doit pénétrer, sous quelque prétexte que ce soit, dans une salle de classe en l'absence du maître.
- Un bulletin scolaire est remis aux familles à la fin de chaque trimestre, et devra être rendu signé, sans autre annotation. Il en est de même pour les cahiers de classe.
- Les téléphones portables des élèves sont interdits à l'école.

Vote du règlement intérieur : celui-ci est reconduit à l'unanimité.

SUIVI DU PROJET D'ECOLE

Mise en œuvre des actions prévues

- Développer chez l'élève le raisonnement ou un comportement de chercheur. Résoudre des problèmes, de traiter des données dans toutes les disciplines. (Mise en place de situations problèmes ouverts, participation aux Eureka 78).

- S'impliquer dans le travail, la recherche et la coopération. Organiser son travail pour l'efficacité des apprentissages (aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers - ateliers théâtre – chorale - réalisation d'exposés – blog - faire des efforts).
- Vivre ensemble, se sentir responsable ; Développer un comportement actif de citoyen (réécriture d'un règlement, conseil d'enfants, médiateurs, débats philosophiques ou civiques, actions de solidarité, actions d'éducation à la citoyenneté (permis piéton CE2, sécurité routière).

CONSEIL ECOLE/COLLEGE

Rappel : Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre les premier et second degrés. Dans cette optique, le conseil école-collège élabore un programme d'actions pédagogiques concrètes qui peut porter sur des domaines divers : définition de priorités communes, mise en place de l'accompagnement pédagogique, coordination des projets pédagogiques ou éducatifs. Il se réunit au moins deux fois par an. Il ne se limite pas à assurer la liaison entre la classe de CM2 et celle de sixième qui seront désormais associées au sein d'un même cycle 3 (CM1, CM2, 6ème). Un conseil se tiendra le lundi 7 novembre. Thème de travail : les nouveaux programmes.

ACTIONS MENEES POUR CETTE PERIODE :

Activité théâtre Avec Mme Leduc, intervenante extérieure, le lundi pour les 4 classes du CE2 au CM2 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint. 12 séances d'une heure sont prévues.

Activités musicales : Avec M. Sébastien Ain, le mercredi pour toutes les classes à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint. 24 séances de 30 min sont prévues, deux classes de même niveau sont regroupées. Les élèves de CE2 rejoindront la chorale de cycle 2.

En projet : Cycle 3 (CM1/CM2) : le soldat rose : Un conte musical pour les enfants et ceux qui le sont restés - Ecrit par Pierre-Dominique Burgaud, Composé par Francis Cabrel...

Cycle 2 : Le tour du monde en 80 jours.

Présentation d'un spectacle le samedi 1er juillet 2017 dans la salle de spectacle de Saint-Arnoult en Yvelines « Le Cratère ».

- **Les élections de délégués** (titulaires et suppléants) d'élèves au conseil d'enfant se sont déroulées dans chaque classe. 2 élèves par classe ont été élus (un garçon, une fille). Celles-ci ont fait l'objet de leçons d'instruction civique accès autour du vote.
- **Le Conseil d'enfants** se réunira après les vacances de la Toussaint. Mise en place de règles de vie en dehors de la classe (cour, préau, toilettes, plateau, jeu de cour). Rappel : Ces conseils font suite à des débats de classe. L'objectif est de réfléchir ensemble sur la façon dont on peut améliorer la vie des élèves et ainsi favoriser les apprentissages.
- Animation dans l'école du SICTOM de Rambouillet : les messagers du tri vont intervenir dans toutes les classes, afin d'y réaliser des animations sur le tri et la prévention des déchets, par une approche pédagogique sur : la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination des différents déchets.
- **Permis piéton** pour les élèves de CE2, les 8 novembre et 3 janvier. La sécurité routière interviendra pour les CM2 le 20 mars prochain.
- **Classe de découverte /sorties avec nuitées :**

Mme Lesieur (CE1) envisage un projet de classe nature aux Hauts Besnières, (La Celle-les-Bordes), du 2 au 5 mai (4 jours).

Autres sorties et animations avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

- Classe d'eau pour les classes de CM1 et CM2 du 24 au 28 avril.
- CP : le village (approche artistique).
- CP/CE2 et CE2 : Ma commune dans le parc (rivière, histoire, forêt, petites bêtes).
- CM1/CM2 : Ma commune dans le parc (patrimoine bâti).
- Les élèves des classes de CE2 et CM2 se sont rendus au moulin neuf le vendredi 16 septembre pour visiter une exposition sur la peinture, la mosaïque, la sculpture.
- **Ecole et cinéma.** Les principes : une classe s'inscrit pour voir les 3 films prévus pour son cycle dans un cinéma participant au dispositif. La bonne nouvelle c'est que le cinéma Le Cratère de St Arnoult est devenu partenaire pour cette nouvelle campagne. Les enseignants sont accompagnés par un dossier numérique sur chaque film. Programmation des mardis à 9h30.
- Cycle 1 (GS) et Cycle 2 (CP, CE1, CE2) : Thématique : Quels périples ! : « Le dirigeable volé » le 15 novembre, « L'histoire sans fin » le 17 janvier, « Ponyo sur la falaise » le 9 mai.

- Cycle 3 (CM1, CM2) : Thématique : Il n'était pas une fois... : « Princess Bride », le 22 novembre, « Les demoiselles de Rochefort » le 31 janvier, « le monde vivant », le 16 mai.

- **Animations à la médiathèque municipale** : Des dates sont d'ores et déjà programmées pour l'ensemble des classes d'octobre à décembre. Cycle 2 : Kamishibai, Cycle 3 : bande dessinée et mythologie
- Spectacle de Noël offert par la municipalité : le Jeudi 15 décembre (jour du repas de Noël et du goûter organisé par les parents d'élèves).

PERISCOLAIRE :

M. Pérennès rappelle que les services périscolaires sont la responsabilité de la mairie.

CANTINE

- Les élèves sont encadrés exclusivement par du personnel communal.
- Fréquentation : 120/130 élèves en moyenne (77% des effectifs).
- 2 services. Les classes changeront de service en février.
- 2 personnels de surveillance dans la cantine (1 dans chaque salle), 3 au service et 5 personnels de surveillance dans la cour dont 1 en activités. Du matériel est mis à leur disposition.
- En cas de problème sur ce temps de cantine, il faut contacter le **01 30 59 91 19**.

Questions des parents :

*Beaucoup d'enfants se plaignent du personnel communal trop sévère et du fait qu'ils n'ont pas toujours le temps de finir de manger. Les petits CP ne sont guère aidés pour couper leur nourriture (viande, la peau sur les fruits...). Pouvez-vous trouver des solutions pour faire de ce moment un moment plaisant pour nos enfants ?

Mairie : Les enfants disposent de 45 minutes pour manger. Ils ont donc le temps nécessaire. S'ils n'ont pas fini, ils peuvent rester à table. Les nouveaux CP seront mieux encadrés l'année prochaine pour qu'ils puissent comprendre les règles de fonctionnement du temps de cantine (roulement, barquettes...). Les représentants de parents sont invités à faire remonter en mairie le plus rapidement possible les problèmes constatés durant le temps de cantine.

*Pouvez-vous envisager de regrouper ensemble les enfants par niveau et non par classe. Exemple : les 8 CE2 de Mme Maloïsel sont séparés de leurs copains en classe et ne peuvent même pas déjeuner ensemble à la cantine. Idem pour les CP et les CM1!

Mairie : Tous les CE2 mangent ensemble. Les deux services mélangent des classes de grands et de petits (aide ainsi possible à table).

*Est-ce que la répartition par ordre alphabétique dans les deux salles de la cantine peut se faire 1 fois sur 2 dans le sens inverse ? Sinon c'est toujours les mêmes qui sont séparés de leurs copains.

Mairie : Les appels seront inversés régulièrement pour permettre aux enfants inscrits en fin de liste de pouvoir manger dans la petite cantine limitée à 18 élèves.

* Qu'en est-il de la réflexion pour une cuisine sur place et une nourriture locale? *Un comité de pilotage sera mis en place à cet effet.*

AIDE AUX DEVOIRS & GARDERIE

- Le numéro à contacter pour la garderie est le **06 65 15 01 39**.
- Une cinquantaine d'élèves fréquentent l'étude ou la garderie (stable), soit 30% des effectifs.
- 2,5 personnels encadrent l'étude, 6 membres du personnel pour la garderie.
- Aide aux devoirs les 4 jours d'école de 17h à 18h15: 25 élèves lundi et jeudi, 10 mardi et vendredi.
- De 17 à 20 élèves fréquentent la garderie le matin (7h15) ; l'après-midi, le lundi et jeudi 25 élèves, les mardis et vendredis 35 élèves.

Question des parents :

*Qu'en est-il de votre réflexion pour un meilleur agencement du préau du bas pour le confort des enfants (casiers, porte manteaux, etc...) en adéquation avec les activités de l'école ?

Mairie : Des tables basses ont été achetées. Des petites chaises suivront prochainement.

* Nous trouvons que c'est une très bonne idée d'utiliser la porte principale de l'école pour l'entrée et la sortie de la garderie. Le seul souci est que les parents doivent attendre dehors ! Ne peut-on pas les faire rentrer dans le hall à l'exception des visages inconnus bien sûr ? Cette souplesse permettrait aussi aux parents de pouvoir fouiller dans les papiers de linge et tout simplement de communiquer avec le personnel communal.

Mairie : Le plan Vigipirate en vigueur impose qu'aucun parent/adulte ne rentre dans l'enceinte de l'école.

* Les parents veulent bien patienter jusqu'à 18H15 pour récupérer leur enfant à l'étude mais pourrait-on respecter cet horaire (comprenant le temps d'habillage et le cartable rempli)? *Mairie : Le nécessaire sera fait.*

NAP : 86 élèves environ sont inscrits, 53% des effectifs (stable).

POINT SUR LA SECURITE :

PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (catastrophes naturelles ou technologiques majeures) a été actualisé (PAI, annuaire téléphonique, répartition des élèves, ...) et transmis en mairie et à l'IEN.

Durant l'année scolaire, l'école organise 4 exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Celui-ci s'est déroulé le jeudi 6 octobre

Question des parents : bilan du PPMS alerte attentat.

Le scénario imposé lors de cet exercice était le suivant : deux hommes pénètrent dans la cour en passant par le portail. L'un a un fusil, l'autre un sac à dos. Cet exercice a duré 15 minutes. Il a été préparé en amont dans chaque classe. Les enseignants ont expliqué à leurs élèves, avec des mots simples, l'intérêt d'un tel exercice.

Une fois le signal d'alerte transmis, les enseignants devaient s'échapper ou se cacher puis alerter les autorités. Deux personnels de la mairie étaient présents en tant qu'observateurs. Bilan : L'exercice s'est déroulé correctement et calmement. Problèmes rencontrés : Le signal d'alerte (sifflet et texto) n'est pas adapté. Il faudrait envisager la pose de boutons d'alerte dans chaque classe. Les clés des différentes portes sont trop nombreuses (plus de 10 clés différentes !). Il faudrait envisager de poser des boutons de fermeture sur chaque porte de classe. Les élèves de la classe de M. Pérennes sont visibles dès l'entrée dans la cour et « s'échapper ou se cacher » paraît difficile pour cette classe. Pas d'échappatoire possible quand les enfants jouent sur le terrain.

MISE EN CIRCULATION DE LA RUE LAGUESSE-CHARRON

Question des parents :

Sens de circulation dans la rue devant l'école (passe-t-on en sens unique?) Le parking de l'ancien conservatoire est-il à présent réservé aux enseignants?

Mairie : Une réflexion est en cours mais dans le principe, l'idée de donner accès au parking du conservatoire aux enseignants et aux riverains est acceptée. La mise en place d'un marquage ou d'une chaîne est en cours d'élaboration. La route passera prochainement en sens unique.

KERMESSE:

L'équipe propose de donner un coup de pouce comme l'an dernier, mais pas plus.

Les parents d'élèves sont volontaires pour la relancer.

M. Pérennes remercie les parents qui se sont rendus disponibles pour accompagner les CP à la piscine, encadrer les élèves en BCD. Un grand merci à Mme Le Ceviller pour l'organisation.

Monsieur PERENNES

Mmes Bolle et Lesieur

Directeur

Secrétaires de séance